



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Diabète

Question écrite n° 59928

Texte de la question

M Jean Proveux attire l'attention de M le ministre de la santé et de l'action humanitaire sur les revendications de l'Association française des diabetiques. Cette association souhaite, au travers de la déclaration dite de Saint-Vincent, la mise en place d'un programme d'amélioration des soins pour les diabetiques. Il lui demande donc quelles mesures pourraient être prises afin de faciliter le traitement et la prévention de cette maladie qui concerne 2 000 000 de personnes en France.

Texte de la réponse

Reponse. - A l'issue de la conférence de Saint-Vincent (Italie), réunie à l'initiative de l'Organisation mondiale de la santé, il a été adopté une résolution destinée à promouvoir la recherche diabetologique. Le diabète est une maladie pour laquelle les récents progrès technologiques permettent une nette amélioration de la prise en charge. De plus, le remboursement par les caisses d'assurance maladie des différents produits nécessaires à l'autosurveillance et au traitement du diabetique est désormais autorisé. Par ailleurs, les services du ministère de la santé et de l'action humanitaire suivent avec intérêt l'évolution des travaux en cours, en liaison avec le Conseil supérieur du diabète dont le président a été nommé expert coordinateur, afin d'étudier les mesures concrètes qui pourraient être entreprises dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Proveux Jean](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59928

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : santé et action humanitaire

Ministère attributaire : santé et action humanitaire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 juillet 1992, page 3103